



saison 2024/2025

règlement intérieur

Tout licencié au SAM Basket ainsi que tout parent ou adulte accompagnateur doit connaître et respecter le règlement intérieur du club.

Différentes chartes posent aussi les valeurs, règles collectives et comportements attendus au SAM Basket.

Une petite lecture s'impose, merci à tous !

Le règlement intérieur du SAM Basket

Tout membre du SAM Basket s'engage à être partie prenante de la vie du club afin que chacun puisse s'y sentir à l'aise et vivre pleinement sa vie sportive au sein de l'association ensemble.

C'est la raison pour laquelle l'équipe dirigeante a tenu à mettre en place ce règlement intérieur.

Par son inscription, chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) s'engage à respecter ce règlement intérieur et les obligations qui y sont liées.

Les inscriptions

Prix des licences

Le prix des licences est fixé tous les ans par le conseil d'administration.

Seuls les licenciés ayant déposé un dossier complet seront admis à participer aux compétitions et entraînements.

La cotisation au club permet de pouvoir s'entraîner au moins une fois par semaine et la participation aux matchs est décidée par les coachs.

Le remboursement

Dès l'inscription, et après le 1er juillet, la demande de licence est envoyée au comité départemental de basket-ball et ne peut donc pas donner lieu à remboursement. Toutefois, sur demande de l'intéressé, toute situation particulière sera examinée par le bureau.

Les dirigeants

Les dirigeants et les coachs sont exemptés du paiement de leur licence.

Comportement et obligations

Le comportement du licencié

Une charte « joueurs » et une charte « parents » ont été établies et sont à respecter (engagement demandé lors de l'inscription).

Lire la charte du Joueur et la charte des Parents

Entraînement et compétition

Les matchs répondent à un calendrier fixé par le comité départemental de Basketball. En prenant une licence, les joueurs s'engagent dans une équipe. Le respect des coéquipiers est donc un élément primordial. Sans eux, pas d'équipe. Les joueurs s'engagent également à participer à un championnat dont les règles sont strictes : toute absence à une rencontre pourrait entraîner le forfait de votre équipe et engendrer une amende à l'association. Après trois forfaits, l'équipe est exclue du championnat. C'est pourquoi il est nécessaire de prévenir à l'avance le responsable d'équipe afin d'éviter tout désagrément.

Aussi les joueurs s'engagent à participer aux différents entraînements et toute absence doit être signalée à leur entraîneur suffisamment tôt car ce dernier prépare toujours ses exercices en fonction des personnes présentes.

Informations, arbitrage et tenue de table

Parents et joueurs doivent prendre connaissance des informations (plannings et servitudes : tenue de table, arbitrage, ...) diffusées via le site internet au moins 1 semaine en avance. Lors des rencontres à domicile, les joueurs à partir de la catégorie U11 s'engagent à assurer l'arbitrage et/ou la tenue de table, selon leurs compétences. Cette tâche est à assurer en moyenne 5-6 fois par joueur sur l'ensemble d'une saison. En cas d'indisponibilité, la démarche pour se faire remplacer incombe au joueur convoqué.

Le joueur ou la joueuse pourra être sanctionné d'un match de suspension en cas de non respect du planning.

La surveillance

Les parents d'enfant mineur doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant dans l'équipement sportif. Ils doivent également être présents à l'heure de fin de l'entraînement et venir récupérer les enfants dans la salle jusqu'en U11 (pas d'attente dehors sur le parking ou sur le trottoir).

Les tours de véhicule

Le parent du joueur (ou le licencié majeur) doit assurer son tour de voiture pour véhiculer les membres de l'équipe au lieu du match. Il est responsable des personnes transportées et doit bien entendu être titulaire du permis B et être assuré (conduite accompagnée exclue).

Il est important de rappeler aux parents des jeunes joueurs que leurs enfants ont besoin de leur soutien lors des rencontres disputées par ceux-ci. Cette présence les réjouira et les soutiendra, tout comme l'équipe chargée de l'encadrement de ces jeunes basketteurs.

Équipement et matériel

La tenue de sport

Le joueur de basket doit avoir une tenue sportive correcte et en bon état. Elle se compose d'un maillot, d'un short et d'une paire de chaussettes et baskets. Le club fournit à chaque coach un jeu de shorts et maillots en début de saison, c'est la tenue officielle et obligatoire à porter pendant les compétitions et le maillot doit être rentré dans le short (règlement FFBB). Si le joueur porte un tee-shirt sous le maillot de match, celui-ci devra être de la même couleur (rouge ou noir). Le lavage se veut collectif, aucun joueur ne peut donc repartir après son match avec son maillot et son short.

Aussi, il est demandé au coach en début de saison de remplir une fiche « inventaire » et aux parents chargés du lavage de contrôler qu'il n'y a pas de manque (en effet plus vite est constaté le manque plus facile est la recherche).

Attention : les maillots ne doivent pas être repassés, ni mis au sèche-linge.

Respect du matériel et des locaux

Le licencié doit prendre soin du matériel mis à sa disposition à domicile comme à l'extérieur. Ainsi les vestiaires doivent rester propres et le matériel utilisé à bon escient rangé à sa place, notamment les chasubles ! Le joueur doit être conscient que le matériel qu'il utilise est le sien, il doit donc le préserver.

Notes de discipline

les amendes

Le joueur et/ou l'entraîneur s'acquittent personnellement des amendes infligées par la fédération française de basket-ball pour fautes ou manquements (fautes disqualifiantes ou techniques, non qualification du joueur, non présentation de licence etc...)

Conduites antisportives

Une attention particulière doit être portée sur la sportivité. Toute conduite violente envers un arbitre, un adversaire ou toute autre personne conduira à une décision du conseil d'administration qui peut aller jusqu'à la radiation au sein du club. Il en sera de même pour les conduites notoirement répétitives.

comportement du spectateur

Tout spectateur, qu'il soit licencié ou non, ayant un comportement antisportif de nature à gêner le déroulement normal d'une rencontre, risque d'être prié par le responsable de salle désigné ce jour-là, de quitter la salle de sports.

Responsabilité

Vols et pertes

Le club décline toute responsabilité concernant les vols ou pertes d'affaires personnelles. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur (montre, bijou...) pour les entraînements et matchs.

Accidents et incidents

La responsabilité du club en cas d'accident ou incident ne saurait être engagée en dehors des heures d'entraînement ou de matchs. Tout licencié accidenté pendant les compétitions ou entraînements doit le signaler immédiatement aux responsables, même si la blessure ne semble pas évidente.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront traités par le conseil d'administration.